



**AU CONSEIL COMMUNAL  
DE ET A  
1659 ROUGEMONT**

Rougemont, le 04 septembre 2013  
N. réf: 100.101.01.01/FA

**Préavis N° 07/2013**

<b>ARRETE COMMUNAL D'IMPOSITION 2014</b>
--

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. PREAVIS**

Conformément aux dispositions de l'article 33, de la loi du 05 décembre 1956 sur les impôts communaux et de l'article 18 al. 4, du règlement du Conseil communal de Rougemont, la Municipalité vous présente un nouvel arrêté d'imposition pour l'année 2014.

**2. PROPOSITION MUNICIPALE**

Comme cela l'avait été proposé lors de l'approbation du budget 2013, la Municipalité, au vu de la perte enregistrée lors du dernier exercice, propose

**d'augmenter les impôts communaux de deux points, soit de 67% à 69%.**

Il est toujours difficile d'anticiper les résultats à venir et, en l'état, aucune prévision fiable ne peut être réalisée quant aux entrées fiscales. Ainsi, avec cette augmentation, notre Autorité préfère jouer la carte de la sécurité.

### 3. CONCLUSIONS

---

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

*Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 08 octobre 2013*

**Vu** le préavis N° 07/2013

**Où** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet

**Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### DECIDE

- D'approuver l'arrêté communal d'imposition 2014 tel que présenté et de la soumettre à la ratification du Conseil d'Etat, en vue de son entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 02 septembre 2013 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 08 octobre 2013.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic : Le Secrétaire adjoint :

  
Claire-Lise Blum Buri

  
Florian Aeberli



Déléguée municipale : Mme Claire-Lise Blum Buri

Annexe :

- Arrêté communal d'imposition 2014